







ACCOMPAGNEMENT DE L'EPA PARIS-SACLAY DANS LA RÉVISION DU PROGRAMME D'ACTION DE LA ZPNAF

Note de synthèse – Conclusion de la phase de concertation Juillet 2023

Contact:

Thomas LEFEBVRE - Ceresco Clémentine SAINCLAIR Clément DAIX - L'atelier de l'ours





TABLE DES MATIERES

TABLE DES MATIERES

TAB	LE DES MATIERES	2
INT	RODUCTION	4
PAF	RTIE 1 : LA ZPNAF ET LA PROGRAMMATION 2017-2023	5
RAF	PPEL DU CADRE DE LA ZPNAF	5
LE P	PROGRAMME D'ACTION 2017-2023	6
PAF	RTIE 2 : SYNTHÈSE DES CONTRIBUTIONS DE LA CONCERTATION 2023	12
	2023 : LE TEMPS DE LA RÉVISION DU PROGRAMME D'ACTION - L'ORGANISATION D NCERTATION	
	LA PROXIMITÉ ET LES RELATIONS DES ACTEURS DU TERRITOIRE AVEC LES ESPACES RICOLES NATURELS ET FORESTIERS	15
a.	un îlot agricole et forestier aux portes de Paris	15
b.	Un espace de pédagogie et de transmission	15
c.	Un paysage nourricier	16
d.	La zpnaf demain	16
	LES CONDITIONS ET MOYENS DE LA PÉRENNITÉ DES ESPACES NATURELS, AGRICOLE RESTIERS	
LI A É L' LI	E CHANGEMENT CLIMATIQUE ET LA PRISE EN COMPTE DE L'ENVIRONNEMENT	18 18 19 19
PAF	RTIE 3 : VERS LA RÉVISION DU PROGRAMME D'ACTION	21
1.	DES OBJECTIFS MIS À JOUR POUR LA PROGRAMMATION 2024-2030	21
1.1.	Le plateau en 2023 - un nouveau portrait de territoire	21

1.2.	Quels objectifs visés à l'horizon 2030 dans le cadre du programme d'action ?	25
	OUVERNANCE, LE PILOTAGE ET LE FINANCEMENT AU SERVICE DE LA MISE EN ŒUVRE COGRAMME D'ACTION	
CON	CLUSIONS	28
ANNE	:XES	30
	nexe 1 : le processus d'évaluation nexe 2 : enseignements et recommandations issus de la démarche d'évaluation	NC
	NEXE 3 : Détail des contributions sur LES CONDITIONS ET MOYENS DE LA PÉRENNITÉ DES ACES NATURELS, AGRICOLES ET FORESTIERS	

INTRODUCTION

Depuis la définition du périmètre de la ZPNAF en décembre 2013, suivi de l'adoption du programme d'action associé en 2017, un ensemble d'actions a été déployé sur le territoire, suivi par l'EPA Paris-Saclay et mis en œuvre par un consortium d'acteurs, pilotes et partenaires. A l'image de la concertation technique et grand public menée lors de la création du programme en 2017 et du travail d'évaluation co-construite avec les partenaires de 2019 à 2022, un cycle de concertations a permis de rassembler les acteurs du territoire au printemps 2023, et ainsi d'entamer la révision du programme d'action pour la période 2024-2030.

Le programme d'action 2017-2023 rassemble 28 actions, poursuivant des objectifs opérationnels répartis autour de trois axes :

- Axe A : Assurer la pérennité de l'agriculture au sein de la ZPNAF ;
- Axe B : Assurer la pérennité des espaces naturels et forestiers ;
- Axe C : Assurer le développement des liens entre le Plateau, les activités et les habitants.

La mise en œuvre du programme a été hétérogène en fonction des actions, pour un programme poursuivant des objectifs larges, et des actions pilotées par quelques 20 acteurs.

Aujourd'hui, le Plateau de Saclay et la ZPNAF s'inscrivent dans un contexte différent de 2017, alors même que les aménagements progressent, les acteurs évoluent, et les dynamiques se poursuivent. A la lumière des bilans et évaluation du programme d'action, mais également des **ambitions et attentes portées par les partenaires du territoire**, le programme d'action de la ZPNAF a été requestionné.

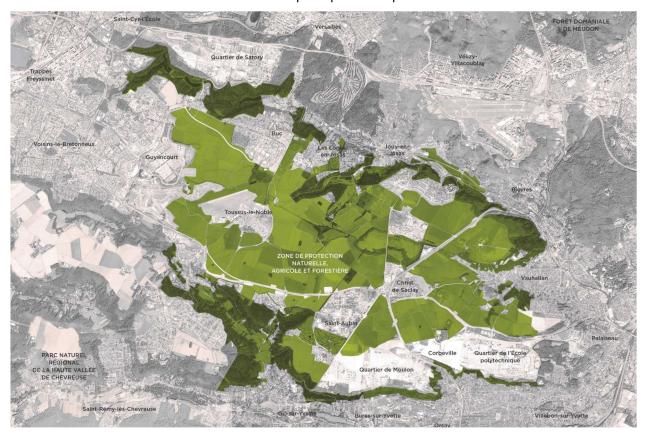
Dans ce rapport vous trouverez :

- Le rappel du programme d'action 2017-2023 ;
- Les éléments de synthèse de la phase de concertation ;
- Les enseignements pour la révision du programme d'action.

PARTIE 1: LA ZPNAF ET LA **PROGRAMMATION 2017-**2023

RAPPEL DU CADRE DE LA ZPNAF

La ZPNAF est créée par la loi n° 2010-597 du 3 juin 2010 relative au Grand Paris. Son périmètre est finalement défini par décret du Premier ministre le 27 décembre 2013. Ce dernier ne peut être modifié qu'en Conseil d'Etat. Il instaure une interdiction d'urbaniser dans la zone de protection sur 4115 hectares, dont 2469 hectares de terres agricoles et 1646 hectares d'espaces naturels et forestiers. Cette interdiction constitue une servitude d'utilité publique et s'impose aux documents d'urbanisme.



Carte du périmètre de la ZPNAF

Le travail sur le premier programme d'action est lancé en 2015. La concertation et le travail de rédaction sont menés en partenariat avec l'association Terre et Cité. Le programme est finalement adopté en juillet 2017 par le Conseil d'administration de l'EPA Paris-Saclay.

La gouvernance actuelle de la ZPNAF et de son programme d'action s'articule autour de 2 instances :

Le comité de pilotage

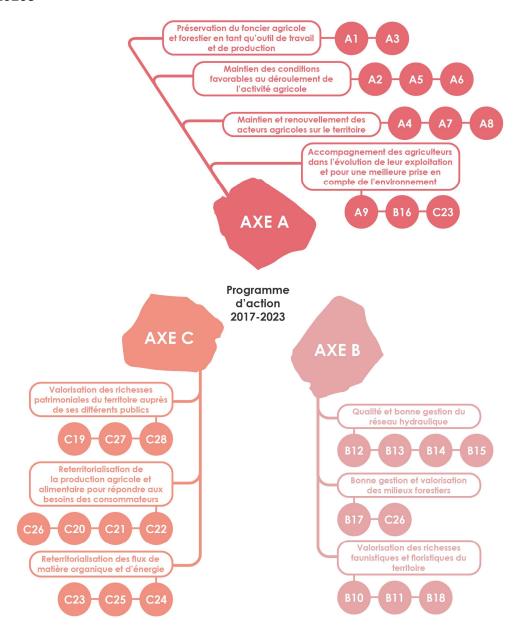
Composé principalement d'acteurs institutionnels du territoire et présidé par le préfet de l'Essonne, il a pour rôle de rendre des avis sur la compatibilité des projets avec la servitude que constitue ZPNAF et de suivre la mise en place et l'animation du programme d'action. Il est prévu que le comité de pilotage se réunisse a minima deux fois par an "et autant que besoin afin de rendre un avis consultatif sur les projets présentés en commission départementale de la préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers (CDPENAF)". Dans les faits, il tend dernièrement à se réunir une seule fois par an.

- Le comité de suivi

Composé aussi bien des acteurs publics que des acteurs privés du territoire, il veille à la mise en œuvre du programme d'action et constitue une instance technique pour débattre des projets en amont de leur validation par le comité de pilotage. Sa fréquence de réunion n'est pas définie, mais en pratique, cela a lieu une fois par an.

LE PROGRAMME D'ACTION 2017-2023

Enjeux et objectifs visés : schéma résumant la logique d'actions du programme d'action 2017-20203





Légende Fiche action Objectif stratégique

AXE A Assurer la pérennité de l'agriculture au sein de la ZPNAF la ZPNAF et organiser la maîtrise foncière Réaliser un recensement des réseaux de drainage à l'échelle de la parcelle pour préserver leur fonctionnalité et les valoriser au mieux Réduire la proportion de terres exploitées à titre précaire Favoriser l'installation des jeunes agriculteurs A3 Capitaliser et diffuser les connaissances A5 sur les fonctionnalités agricolesn Améliorer et faciliter la circulation des engins agricoles et forestiers (y compris dans les secteurs en chantier) aans les secteurs en chantier) Informer les agriculteurs sur les dispositifs d'aide à l'emploi Identifier les potentialités de développement de logements agricoles (création, mutualisation de l'existant, etc.) A7 Mettre en place un conseil technique auprès des agriculteurs sur les différentes thématiques environnementales

AXE B Assurer la pérennité des espaces naturels et forestiers

- Identifier et restaurer les espaces stratégiques pour les continuités naturelles en ZPNAF

 B11 Création d'un observatoire ornithologique
 sur l'Étang-Vieux de Saclay

 B12 Mettre en œuvre des action de
- préservation et d'extension de la biodiversité autour des zones humides (mares, mouillères, etc.) Atteinte du bon état des cours d'eau
- Adaptation face au risque d'inondation,
- gestion en temps réel des crues et maîtrise des ruissellements Protection et conservation des zones humides (ZH) à travers les PLU et les permis de construire
- Accompagner les agriculteurs dans la lutte contre les nuisibles Valoriser au mieux les milieux forestiers B18 Création d'un observa-toire
- photographique des paysages de la ZPNAF du plateau de Saclay

AXE C Assurer le développement des liens entre le plateau, les activités et les habitants

- C19 Mise en place d'une signalétique sur le patrimoine historique et
- naturel en IPNAF à destination des promeneurs et des habitants

 C20 Accompagner le développement et la diversification des exploitations du territoire
- C21 Développer des points de vente de produits locaux en contact avec les bassins de vie C22 Encourager l'approvisionnement
- local des restaurations collectives
- C23 Promouvoir les interactions recherche-acteurs locaux afin de répondre aux enjeux croisés agricoles et environnementaux du plateau de Saclay
- C24 Étude de potentialité pour la valorisation
- énergéfique de la matière organique

 C25 Encourager le recyclage de matière organique
- C26 Sensibiliser les habitants aux fonctions
- de la forêt et à sa gestion

 C27 Développer et favoriser les
 circulations douces

 C28 Renforcer les actions d'animation pour
- développer la découverte du territoire

L'écosystème du programme d'action 2017-2023 est notamment représenté par les pilotes d'actions et les partenaires techniques, qui rassemblent presque la totalité des acteurs intervenants sur les thématiques abordées sur le territoire :

PILOTES D'ACTION

Collectivités locales

Communauté Paris-Saclay	CA Versailles Grand Parc	PNR Haute Vallée de Chevreuse	SIAHVY	SIAVB
----------------------------	-----------------------------	-------------------------------------	--------	-------

Services de l'Etat

Établissements d'enseignement supérieur et de recherche

DDT 78 DDT91

INRAE LabEx BASC - C-BASC **UMR ECOSYS**

Associations



Autres établissements publics ou parapublics

IdF nature	Chambre régionale d'agricultu re	CRPF / CNPF	EPA Paris- Saclay	ONF	SAFER
------------	-------------------------------------------	----------------	----------------------	-----	-------

AUTRES PARTENAIRES TECHNIQUES

Collectivités locales

CA Saint- Quentin-en- Yvelines CD 78 CD 91	Conseil régional Île-de- France	SMBVB	SAGE Orge Yvette
--------------------------------------------------	------------------------------------------	-------	---------------------

environnement Établissements d'enseignement supérieur et de recherche

Université

Associations

ALEC Oue		t-Quentin- velines	CDRP 78	CDRI	91 0	oop Bio IDF
GAB île-de- France	Mieux se Déplacer à Bicyclette Paris-Saclay	Saclay (E	ourisme Paris- Destination -Saclay)	Pôle Abiosol	Géovélo	Réserve des étangs de Saclay

LE PROGRAMME D'ACTION 2017-2023 - QUELQUES ÉLÉMENTS DE BILAN PAR ACTIONS

Le travail d'évaluation mentionné ici est issu d'une commande de l'EPA Paris-Saclay pour l'évaluation du programme d'action de la ZPNAF dans son ensemble. Les rapports d'évaluation 2019, 2020 et 2021, ainsi que le référentiel d'évaluation sont disponibles <u>sur le site de l'EPA Paris-Saclay</u>. Le détail du cadre d'évaluation figure également en <u>annexe</u> du présent rapport.

L'approche par action du travail d'évaluation permet de préciser les éléments d'avancement et les principaux résultats des fiches actions du précédent programme.

Ainsi, 85% des actions sont engagées, bien que cette catégorie renvoie en réalité à des niveaux d'avancement très inégaux.

Par ailleurs, nous pouvons noter que 7 actions sur 28 sont des projets spécifiques au programme d'action de la ZPNAF, et ont donc été impulsées directement par son biais. Ces actions ne font pas partie des missions courantes des pilotes, elles n'auraient pas été impulsées sans la mise en place du programme d'actions. La plupart des autres actions relèvent des missions courantes du pilote et auraient certainement été menées sans la mise en place du programme d'action. Dans quelques autres cas, des prémisses de l'action préexistaient à la mise en place du programme d'action, sans que l'on puisse dire qu'il s'agisse des missions courantes du pilote (c'est le cas de Terre et Cité notamment, pour lequel la définition des missions courantes est complexe).

En complément des rapports d'évaluation, un rapport d'étape par action a également été produit en 2021, pour les années 2019-2020 - Rapport d'étape.

Les éléments de présentation du cadre et des enseignements du travail d'évaluation figurent en annexe 1 & 2.

Stade d'avancement de l'action en 2023 (mise à jour de l'évaluation 2021 à partir des éléments à notre connaissance) – juillet 2023 – Légende :

NON INITIÉE EN RÉFLEXION ENGAGÉE TERMINÉE

N° et nom action	Pilote	Projet spécifique au PA ?	Financement (en 2021)	Éléments de résultat et explications En italique, les contributions issues de la concertation 2023
A1 Assurer la veille foncière de l'ensemble de la ZPNAF et organiser la maîtrise foncière	IDF NATURE SAFER	Non	Interne au pilote : 100%	Action conjointe IDF Nature et SAFER, structures engagées dès 2017 sur le programme d'action. Cette action a été déployée et porte ses fruits avec 89% des surfaces couvertes par la veille foncière en 2021. Cette veille est permise par le biais de conventions avec la SAFER, complétées par la convention IDF Nature/SAFER sur les périmètres régionaux d'intervention foncier et grâce au droit de préemption établi par les Départements sur les Espaces Naturels Sensibles (ENS). L'outil de veille foncière connaît néanmoins des limites, permettant seulement d'agir sur les biens qui vont être vendus (déclaration d'intention d'aliéner). Des participants suggèrent d'étendre le Périmètre Régional d'Intervention Foncière à l'ensemble de la ZPNAF.
A2 Réaliser un recensement des réseaux de drainage à l'échelle de la parcelle pour préserver leur fonctionnalité et les valoriser au mieux	EPAPS	Oui	Interne au pilote : 100% Budget : 70 000€ de cartographie (61% engagés); 13 500€ d'étude juridique (100% engagés).	L'action a débuté en 2019 par le géoréférencement des plans en possession des agriculteurs. Les indicateurs montrent une progression significative avec le déploiement d'une solution d'identification. Un financement dédié à l'action explique certainement en partie le bon avancement de cette action. Néanmoins, le nombre de dégradations connues du réseau drainage est de 6 à 8 en fonction des années.
A3 Réduire la proportion de terres exploitées à titre précaire	SAFER	Oui	Pas de financement	L'action n'a pas été mise en place par le pilote faute de moyens dédiés (et donc de temps disponible).

A4 Favoriser l'installation des jeunes agriculteurs	Chambre d'agriculture d'IDF	Non	Interne au pilote : 100%	Toutes les nouvelles ou futures installations, ainsi que les reprises ont été accompagnées, mais pas nécessairement par le pilote. D'autres structures interviennent (telles que le GAB IDF, le pôle Abiosol ou Terre et Cité). Une des 4 fermes à transmettre dans les prochaines années n'a pas de repreneurs identifiés.
A5 Capitaliser et diffuser les connaissances sur les fonctionnalités agricoles	Terre et Cité	Plutôt <mark>Oui</mark>	Variable selon les années (internes, Région IDF, CD91, LEADER)	C'est en particulier un travail de sensibilisation sur les fonctionnalités agricoles qui est mené par l'association Terre et Cité. L'association est active depuis plusieurs années sur ce sujet et cette action a permis de renforcer sa légitimité. Les financements peu stables ont limité la mise en œuvre de l'action.
				Par ailleurs, la fiche action est jugée peu opérationnelle par certains participants.
A6 Améliorer et faciliter la circulation des engins agricoles et forestiers (y compris dans les secteurs en chantier)	Chambre d'agriculture d'IDF	Non	Interne au pilote : 100%	L'action a été réalisée, en particulier avec l'intervention de Terre et Cité en tant que co-pilote. La carte des points noirs pour la circulation des engins agricoles et forestiers fait partie des réalisations. Le nombre de points noirs est de 25 en 2021 et est plutôt en progression. A l'échelle régionale, la Chambre d'agriculture travaille à la réalisation d'un schéma régional des circulations agricoles.
				Le besoin de travailler en amont avec les aménageurs pour la prise en compte des préconisations dans le cadre des aménagements est rappelé par les participants.
A7 Informer les agriculteurs sur les dispositifs d'aide à l'emploi	FDSEA IDF	Non	Interne au pilote : 80% Externe : 20 % (prestations et subventions à chercher)	Cette action n'a pas été mise en œuvre régulièrement sur le territoire. Les difficultés pour le recrutement de salariés éprouvées par près de 80% des agriculteurs n'annoncent aucune évolution et le sentiment de difficulté à embaucher de la part des agriculteurs reste très élevé.
A8 Identifier les potentialités de développement de logements agricoles (création, mutualisation de	Terre et Cité	Plutôt <mark>Oui</mark>	Externe : 100% (MSA, CDC, département, région)	La manière d'aborder la question du logement agricole sur le territoire est innovante (implication de la MSA, des communes, de bailleurs sociaux et autres acteurs pour la mise en place d'un programme de logement social agricole) et pourrait faire référence en Île-de-France. L'étude produite a été diffusée.
l'existant, etc.)				Pour la suite, les initiatives sont à poursuivre avec le soutien pour les coûts de réservation des bailleurs sociaux.
Mettre en place un conseil technique auprès des agriculteurs sur les différentes thématiques environnementales	Chambre d'agriculture d'IDF	Non	Interne au pilote : 100%	Aucun temps d'échange collectif n'a été proposé aux agriculteurs du territoire sur des thématiques environnementales par la Chambre d'Agriculture, cette action étant menée à l'échelle régionale, mais pas spécifiquement sur le territoire. L'accompagnement proposé par d'autres structures que celles désignées dans le programme d'action comme des conseillers privés et industriels, les CETA, les coopératives, le GAB IDF, les chercheurs et certaines structures associatives comme Terre et Cité.
				Les besoins des agriculteurs pourraient être de plus en plus importants, y compris au regard du changement climatique.
B10 Identifier et restaurer les espaces stratégiques pour les continuités naturelles en ZPNAF Engagée (Terre et Cité) En cours de réflexion (CPS) Terminée (VGP)	EPCI volontaires (CPS, VGP en pratique) Terre et Cité	Non	CPS : par d'information VGP : 100 % interne T&C : 100% externe (Région IDF et divers)	Les actions ont été menées par chacune des 3 agglomérations, et par Terre et Cité, mais souvent indépendamment les unes des autres et qui pourraient être menées indépendamment du programme. Exemple : étude et outils liés à l'extension de la Trame Verte et Bleue, groupe de travail pour sensibiliser les élus à la Trame Verte et Bleue, création d'un Atlas de la biodiversité, et programme de plantation de haies par Terre et Cité.
B11 Création d'un observatoire ornithologique sur l'Étang-Vieux de Saclay	Ville de Saclay	Non	Externe: 22% Région IDF CD 91: 50% Mairie de Saclay: 15% Interne au pilote: 13% Budget: 229 200€	La conception et construction de l'observatoire ont eu lieu, notamment grâce à un budget dédié et bien-sûr à la mobilisation de nombreux acteurs bien avant l'existence du programme d'action de la ZPNAF. Le projet a abouti en 2021 mais un travail reste à mener pour améliorer son accessibilité.
Mettre en œuvre des actions de préservation et d'extension de la biodiversité autour des zones humides (mares, mouillères, etc.)	ABON	Oui	Interne au pilote : 100%	L'action a mis du temps à être déployée par l'association faute de moyens.
B13 Atteinte du bon état des cours d'eau	SIAVB SIAHVY PNR (peu impliqué)	Non	Externe : 80% (AESN + départements) Interne au pilote : 20%	Les deux syndicats de rivières assurent la gestion du réseau hydraulique : le SIAVB (Syndicat Intercommunal de l'Amont de la Vallée de la Bièvre), qui gère donc une majeure partie des cours d'eau du territoire de la ZPNAF, et le SIAHVY (Syndicat Intercommunal pour l'aménagement hydraulique de la vallée de l'Yvette). Les missions menées par les deux syndicats progressent, et sont propres à leurs prérogatives.

B14 Adaptation face au risque d'inondation, gestion en temps réel des crues et maîtrise des ruissellements B15 Protection et conservation des zones humides (ZH) à travers les PLU et les	SIAVB SIAHVY PNR (peu impliqué) SIAVB SIAHVY PNR (peu impliqué)	Non	Externe: 80% (AESN + départements) Interne au pilote: 20% Externe: 80% (AESN + départements) Interne au pilote: 20%	Deux aménagements hydrauliques pour réduire le risque d'inondation ont été mis en place en 2020 par le SIAVB. Le bilan positif de l'action est également attribuable à l'engagement dans le cadre de leurs missions pas les deux syndicats de rivières. Des propositions d'actions sont formulées lors de la concertation: Signer une convention avec les agriculteurs (dédommagement) en cas d'expansion sur les zones agricoles / Améliorer l'entretien des fossés pour éviter le ruissellement / Tenir compte du réchauffement climatique pour renforcer l'adaptation aux risques / L'implication des communes, en appui aux syndicats de rivière, est jugée indispensable à la bonne atteinte de ces objectifs au travers leurs actions complémentaires destinées à contrôler et limiter en amont le ruissellement. Cette action initiée est tributaire de la révision des PLU et de l'action des communes. Des attentes sont exprimées pour l'intervention foncière pour la conservation voire la création de zones humides.
B16 Conseiller les agriculteurs sur les espèces nuisibles Non initiée (FICIF) Engagée (DDT 91)	DDT 91 DDT 78 (pas impliqué) FICIF (peu impliqué)	Non	Interne : 100%	Les missions de services publics menées par les DDTs progressent. L'implication de la FICIF n'a pas eu lieu ce qui a limité cette action. Depuis, un groupe de travail a été mis en place à l'initiative de Terre et Cité.
B17 Valoriser au mieux les milieux forestiers	CRPF	Non	Interne au pilote : 100%	Étant donné le fort morcellement des parcelles forestières et l'action portée par le CRPF, une mobilisation plus importante de cet acteur sur le territoire serait souhaitable pour la bonne progression de cet indicateur. Par ailleurs, la nécessité d'une étude approfondie sur les qualités écologiques des milieux forestiers de la ZPNAF et la durabilité de la gestion qui y est pratiquée est toujours d'actualité.
B18 Création d'un observatoire photographique des paysages de la ZPNAF du Plateau de Saclay	CAUE 91 CAUE 78	Oui	Pas de financement	L'action n'a pu être mise en place faute de moyens dédiés. Le pilote regrette l'absence de portage politique du projet.
C19 Mise en place d'une signalétique sur le patrimoine historique et naturel en ZPNAF à destination des promeneurs et des habitants En cours de réflexion (CPS) Terminée (VGP)	CPS VGP	Oui	CPS: 25% interne, 9% EPAPS, 4;5% VGP, 1,5% SQY, 60% LEADER Budget: 91 197€ VGP: 100 % interne	Projet spécifique de signalétique de la ZPNAF a été initié notamment les dernières années de programmation, et porté par la CPS. VGP portait un projet indépendamment du programme d'action. Il serait souhaitable pour la suite d'avoir une meilleure connaissance des sites à valoriser, ainsi qu'une coordination des acteurs concernés par ce sujet afin de mieux permettre leur valorisation. Le travail sur la signalétique du périmètre de la ZPNAF a été engagé dès 2019. Des temps de réunions ont été organisés en 2020 et en 2021 pour la préparation de l'implantation des panneaux, mais cette action progresse surtout depuis 2022.
C20 Accompagner le développement et la diversification des exploitations du territoire	Terre et Cité	Non	Externe: CD 91 20%, région IDF 20%, agglos 10 %, EPA 10%, DRIAAF 20%, Ademe 20%	Avec 54% des 13 exploitations agricoles (hors équines) qui sont diversifiées, la primo diversification des exploitations du territoire est déjà largement présente. Aucun projet lié à la diversification n'a été accompagné sur le territoire de la ZPNAF (i53). Cela s'explique par une diversification importante des fermes antérieure au programme d'action et par des projets accompagnés dans des fermes à proximité de la ZPNAF.
C21 Développer des points de vente de produits locaux en contact avec les bassins de vie	Terre et Cité	Non	Externe: CD 91 20%, région IDF 20%, agglos 10 %, EPA 10%, DRIAAF 20%, Ademe 20%	Le bilan est positif. L'action spécifique dans le cadre du programme d'action est principalement menée par Terre et Cité, les autres structures offrent un accompagnement sur un territoire plus large que celui de la ZPNAF. Il est souligné que cette action est également menée dans le cadre du PAT.
C22 Encourager l'approvisionnement local des restaurations collectives	Terre et Cité	Non	Externe: CD91 20%, région IDF 20%, agglos 10 %, EPA 10%, DRIAAF 20%, Ademe 20%	En 2021, 4 projets permettant l'approvisionnement local en restauration collective ont été accompagnés par les structures suivies (Terre et Cité et la Coop Bio d'Île-de-France).
Promouvoir les interactions recherche/acteurs locaux afin de répondre aux enjeux croisés agricoles et environnementaux du plateau de Saclay	C-BASC	Non	Interne au pilote : financement du LabEx-BASC par le PIA jusqu'en 2022. Relai par l'université Paris-Saclay (via des AAP) Externe : LEADER en complément des fonds propres sur les projets.	Les indicateurs témoignent d'une dynamique très positive, prenant notamment la forme de journées de rencontres annuelles entre chercheurs et acteurs locaux. Le Vivagrilab s'inscrit dans la continuité. Pour la suite, des propositions sont formulées : Besoin d'un fusionnement au-delà de ce qui peut être apporté par C-BASC. Les projets de recherche doivent s'efforcer d'aboutir à des résultats finalisés appropriables par les acteurs (agriculteurs notamment).

C24 Étude de potentialité pour la valorisation énergétique de la matière organique	EPAPS	Oui	Interne au pilote : 100% Budget : 114 950€	L'étude a été menée. L'approfondissement du scénario « méthanisation agricole », pris en charge par l'EPA Paris-Saclay, devrait prendre fin en 2023.
C25 Encourager le recyclage de matière organique	ECOSYS	Non	Interne au pilote : 100%	Dans le cadre du projet PROLEG mené par l'INRAE, 4 temps d'échanges collectifs pour des projets favorisant la valorisation de matière organique pour et dans la production agricole ont eu lieu, le projet de recherche étant ponctuel. Cela a grandement contribué au lancement du projet UrinAgri sur la valorisation des urines comme fertilisant agricole porté par Terre et Cité, et financé par la compensation agricole de l'EPA Paris-Saclay.
C26 Sensibiliser les habitants aux fonctions de la forêt et à sa gestion	ONF	Oui	Pas de financements engagés. 20% d'autofinancement et 20% CD 91 possibles.	Le rythme des actions de sensibilisation aux fonctions de la forêt et à la nécessité de la gérer n'a pas suivi l'intensification attendue lors de la première campagne d'évaluation. Si la crise sanitaire a contribué à limiter les animations sur le territoire, le manque de ressources de l'ONF pour s'investir sur de tels projets en est la principale cause. Le pilote déplore un manque d'aide pour trouver les financements et a le sentiment de s'être beaucoup investi au début mais de s'être essoufflé devant trop de sollicitations et d'actions à mener.
C27 Développer et favoriser les circulations douces	CPS VGP	Non	CPS: 30% interne; 70% externe (région IDF, CD 91, etc.) VGP: 30% interne; 70% externes (Région IDF, CD 78)	Le recensement des aménagements adaptés à la circulation douce a permis d'identifier sur le territoire une augmentation des linéaires. La coordination pour les aménagements cyclables sur les EPCI et le campus (EPAPS) est difficile devant les différents schémas d'aménagements mis en place. Selon les acteurs, le sentiment d'avancement du travail partenarial sur les circulations douces est néanmoins partagé. Les agglomérations ont le sentiment qu'il est bien engagé mais les associations sont moins convaincues.
C28 Renforcer les actions d'animation pour développer la découverte du territoire	Terre et Cité	Non	Externes: 100% Sentiers de randonnée: 4% SIAB, 8% SIAVB, 35% CD91, 53% LEADER; Projets pédagogiques: 100% CPS) Budget: 28 440€ de sentiers de randonnée avec le SIAB, 32 800€ annuels de projets pédagogiques.	Les indicateurs témoignent d'une dynamique positive, notamment sur le nombre d'animations grand public réalisées sur le territoire qui sont en hausse. Le projet pédagogique "Quand les enfants céréalisent", financé par la Communauté Paris Saclay, est mis en œuvre chaque année dans 44 classes, soit plus de 1000 élèves touchés.

PARTIE 2 : SYNTHÈSE DES CONTRIBUTIONS DE LA CONCERTATION 2023

Dans cette partie, les contributions des parties prenantes du territoire ont été retranscrites et synthétisées. Les enseignements pour la construction de la prochaine programmation figurent en partie 3.

1.2023 : LE TEMPS DE LA RÉVISION DU PROGRAMME D'ACTION - L'ORGANISATION DE LA CONCERTATION

La méthodologie de ce cycle de concertation a été imaginée par Terre et Cité, en travail étroit avec l'EPA Paris-Saclay. Les 4 séances de concertation, de 3h chacune, ont été rythmées par l'alternance de temps en groupe et en plénière.

Le choix de format d'atelier en groupe de famille d'acteurs a été privilégié initialement, pour permettre au sein des groupes une certaine proximité et ainsi une plus grande liberté de parole pour chacun. Les participants se voyaient ainsi répartis dans une des 5 familles suivantes : Associations, Agriculteurs, Institutionnels, Collectivités ou Recherche et enseignement. Après chaque atelier, les discussions de chaque groupe étaient partagées lors de restitutions collectives.

Certains acteurs ayant demandé à mixer les groupes à l'issue de la première séance, nous avons recueilli l'avis de l'ensemble des participants. Conformément à leurs réponses, le format a été adapté. Les ateliers de la séance 2 se sont tenus comme prévu en famille d'acteurs, alors que ceux de la séance 3 étaient en format mixte. La séance 4 quant à elle s'est tenue entièrement en plénière.

Pour répondre aux attentes des participants, des temps dédiés à la présentation et aux retours sur le travail d'évaluation du précédent programme ont également été intégrés.

Le programme définitif était donc le suivant :

- Jeudi 13 avril 2023 : Séance n°1 : Lancement (Orsay)
 - ➤ Introduction sur les jalons historique de la ZPNAF et les démarches de concertation sur le territoire
 - Atelier en groupe sur la question : « Les espaces naturels agricoles et forestiers dans le projet Paris-Saclay : quel premier bilan pour la ZPNAF ? »
 - Restitution en plénière
- Jeudi 25 mai 2023 : Séance n°2 (Guyancourt)

2 ateliers en groupe:

« En quoi les espaces naturels, agricoles et forestiers du Plateau de Saclay sont-ils importants (pour moi, pour ma structure, pour le territoire) ? »

- « Quel est le meilleur devenir possible pour les espaces naturels, agricoles et forestiers sur le territoire ? »
- Restitutions en plénière

Mardi 30 mai 2023 : Séance n°3 (Les-Loges-en-Josas)

Atelier précédé d'une heure de présentation sur l'évaluation du programme d'action 2017-2023 2 ateliers en groupe :

- « Quelles sont les conditions et moyens de la pérennité et du dynamisme des espaces naturels, agricoles et forestiers sur le territoire ? »
- « Comment concrètement parvient-on à activer ces moyens ? Quelles seraient les méthodes, les étapes, les rôles et responsabilités de chacun ? »
- > Restitutions en plénière

• Jeudi 8 juin 2023 : Séance n°4 : Synthèse et clôture (Vauhallan)

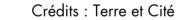
- Réactions et préconisations des participants sur le programme 2017-2023 et son bilan (contributions sur post-it)
- Présentation de la synthèse des trois séances de concertation et retours des participants
- Présentation des étapes à venir

63 personnes concertées, issues de 45 structures

15 associations 7 communes 3 communautés d'agglomération.
2 syndicats intercommunaux 5 structures agricoles.
5 organismes de recherche et enseignement.
4 services de l'Etat 4 établissements publics.

Abbaye de Limon - Association Bures Orsay Nature (ABON) - Association des Etangs et Rigoles du Plateau de Saclay (ADER) - Association Les Blairoudeurs - Association de Défense de la Vallée de la Mérantaise et de l'environnement de Châteaufort (ADVMC) - Amis du Grand Parc de Versailles (AGPV) - AgroParisTech - AMAP des Jardins de Cérès - Association bucoise pour la Protection et l'Amélioration du Cadre de vie, de l'Habitat et de l'Environnement (APACHE) - Association de Randonnée et de Plein air d'Orsay (ARPO) - Les Amis de la Vallée de la Bièvre (AVB) - Centre d'études interdisciplinaires sur la Biodiversité, l'Agroécologie, la Société et le Climat (C-BASC) - Conseil déparatemental de l'Essone -Chambre d'Agriculture d'Ile-de-France - Communauté d'Agglomération Paris-Saclay (CPS) -Communauté d'Agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines (SQY) - Communauté d'Agglomération Versailles Grand Parc (VGP) - Commune de Chateaufort - Commune des Loges-en-Josas - Commune d'Orsay - Commune de Palaiseau - Commune de Saclay - Commune de Saint-Aubin - Commune de Vauhallan - Direction départementale des territoires (DDT) des Yvelines - Direction départementale des territoires (DDT) de l'Essonne - Direction Régionale de l'Agriculture et de la Forêt (DRIAAF) - EPA Paris-Saclay - Ferme de la Martinière - Ferme des Loges - Ferme Vandame - Ferme Viltain - Ile-de-France Nature - Institut national de recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement (INRAE) -Jardins de Cocagne - Laboratoire des Sciences du Climat et de l'Environnement (LSCE) - Seine Yvelines Environnement (SYE) - Société du Grand Paris - Syndicat d'initiative de Vauhallan - Syndicat Intercommunal de l'Amont de la Bièvre (SIAB) - Syndicat Intercommunal pour l'Assainissement de la Vallée de la Bièvre (SIAVB) - Sous-préfecture de Palaiseau - Terre et Cité - Union des Association de Sauvegarde du Plateau de Saclay (UASPS) - Université Paris-Saclay (UPS)

Séance 1 - Jeudi 13 avril





Clémentine SAINCLAIR



Séance 2 - Jeudi 25 mai





Séance 3 - Mardi 30 mai





Séance 4 - Jeudi 8 Juin





2. LA PROXIMITÉ ET LES RELATIONS DES ACTEURS DU TERRITOIRE AVEC LES ESPACES AGRICOLES NATURELS ET FORESTIERS

Les ateliers de concertation, et tout particulièrement la deuxième séance, ont conduit à la formulation d'une diversité de valeurs attribuées aux espaces naturels, agricoles et forestiers. Il est ici proposé une synthèse de ces relations au territoire de la ZPNAF.

A. UN ILOT AGRICOLE ET FORESTIER AUX PORTES DE PARIS

La qualité indéniable du territoire de la ZPNAF réside dans son contraste avec les espaces densément urbanisés et habités environnants. Cet espace « ouvert » permet d'apprécier l'étendue du ciel et d'être au plus proche d'éléments constitutifs d'une idée de nature pour les participants.

La ZPNAF revêt les caractéristiques d'un sanctuaire ou d'une réserve. D'un côté, elle permet la préservation de ressources essentielles telles que les espaces boisés, les milieux de vie de nombreuses espèces ou encore les terres fertiles. Les limons profonds du plateau de Saclay sont à ce titre considérés comme un « trésor pédologique ». D'autre part, elle offre la possibilité d'une expérience loin des nuisances sonores de la ville et de sa pollution lumineuse (rapport à la nuit), bien que des améliorations puissent encore être apportées sur ces deux aspects.

L'inscription géographique de cet espace globalement préservé en fait un lieu hors du commun, sans pourtant relever de l'exceptionnel, et qui s'inscrit dans le quotidien d'une population grandissante. La ZPNAF est ainsi identifiée comme un territoire apaisant, un lieu de « bien-être » qui propose un exutoire, un « poumon vert » aux portes de Paris. D'une certaine manière, le plateau de Saclay est ressourçant grâce aux ressources que la ZPNAF préserve. Les participants lui attribuent pour ces raisons le rang de « bien commun ».

B. UN ESPACE DE PEDAGOGIE ET DE TRANSMISSION

Les espaces naturels, agricoles et forestiers de la ZPNAF revêtent une importance particulière auprès des participants des ateliers par leur dimension fédératrice à différents égards. La périphérie très urbanisée de la ZPNAF a stimulé le développement d'une offre culturelle dense et singulière, parfois novatrice, valorisant les espaces naturels, agricoles et forestiers. Cette offre passe notamment par les stratégies d'accueil et de commercialisation de certaines fermes (ex. cueillette, vente à la ferme...) qui contribuent à transmettre l'héritage agricole de ce terroir.

Le patrimoine historique, qu'il soit construit ou naturel, est globalement valorisé sur le territoire, tout particulièrement dans sa relation avec l'agriculture (ex. rigoles), et contribue à l'entretien d'un sentiment d'appartenance.

La proximité académique et l'investissement des acteurs de la recherche sur le territoire de la ZPNAF en font également un terrain d'application privilégié. Cette configuration entretient la dimension coopérative du plateau de Saclay que les participants identifient comme un lieu précieux pour la rencontre qu'il permet entre différents acteurs : chercheurs, étudiants, agriculteurs, citadins, etc. Autant de facteurs qui donnent pour qualité aux espaces naturels, agricoles et forestiers, celle d'un lieu d'apprentissage et de transmission.

C. UN PAYSAGE NOURRICIER

La ZPNAF est un lieu vivant que l'agriculture anime dans toute sa saisonnalité. Les participants aux ateliers témoignent d'un fort attachement aux productions agricoles du plateau de Saclay. La diversité des productions et leur accessibilité locale entretiennent un cercle vertueux dans lequel s'investissent agriculteurs et citadins consommateurs. L'importance de préserver le parcellaire agricole au bénéfice d'une production alimentaire de proximité est ainsi défendue par l'ensemble des parties : « Tant qu'il y aura les champs, il y aura le pain », adresse régulièrement une agricultrice aux clients de son fournil.

D. LA ZPNAF DEMAIN...

Le pire devenir imaginable pour la ZPNAF

Les préoccupations des participants sont ancrées dans l'évolution sur le long terme de la ZPNAF :

- Le risque d'une ZPNAF qui évolue de façon déconnectée à son contexte urbain ;
- Un clivage entre les populations d'agriculteurs de la ZPNAF et les riverains plus urbains, tout particulièrement les jeunes pressentis comme « non concernés » ;
- Une disparition progressive des fermes du plateau de Saclay ;
- Une abrogation de la loi.

Le meilleur devenir possible pour la ZPNAF

Les aspirations des participants sont portées par :

- La pérennité dans le temps de la ZPNAF ;
- Des lisières denses et immuables entre espaces naturels, agricoles, forestiers, et les espaces urbains;
- Le passage souterrain de la ligne 18 du métro ;
- Des continuités écologiques fonctionnelles à l'échelle du plateau de Saclay;
- Un territoire exemplaire grâce à la recherche et des partenariats fructueux sur le territoire.

3. LES CONDITIONS ET MOYENS DE LA PÉRENNITÉ DES ESPACES NATURELS, AGRICOLES ET FORESTIERS

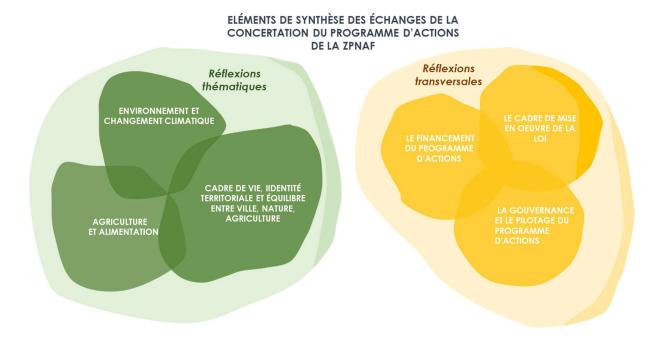
Dans le cadre des ateliers de concertation (en particulier les séances 3 et 4) les questions suivantes ont été abordées :

- Quelles sont les conditions et moyens de la pérennité et du dynamisme des espaces naturels, agricoles et forestiers sur le territoire ?
- Comment concrètement parvient-on à activer ces moyens ? quelles méthodes, quelles étapes, quels rôles et responsabilités ?

Ces temps de concertation devaient permettre de faire émerger :

- Les objectifs à poursuivre par le programme d'action
- **Les moyens d'actions** : leviers voire pistes d'actions

Parmi les contributions, différentes thématiques ont été abordées d'une part (réflexion thématiques dans le schéma ci-dessous), et des points transversaux propres à la mise en œuvre du programme d'autre part (réflexions transversales dans le schéma ci-dessous):



Le détail des contributions par thème figure en **annexe 3** du présent document. Les comptes-rendus d'ateliers de concertation ont également été rédigés et font l'objet d'un autre document



LE CHANGEMENT CLIMATIQUE ET LA PRISE EN COMPTE DE L'ENVIRONNEMENT

ENJEUX

La reconnaissance du rôle des espaces non artificialisés (NAF) dans l'atténuation et l'adaptation au changement climatique (ex : îlots de fraîcheur);

 La préservation des ressources (biodiversité, la structure des sols, eau, forêts, etc).

MOYENS ET IDÉES DE PROJETS

- Accompagner l'évolution de l'agriculture en particulier face au changement climatique;
- Suivre la bonne gestion des espaces naturels et forestiers avec l'ensemble des acteurs concernés;
- Etablir un état des lieux pour permettre un suivi des principaux indicateurs environnementaux.

AGRICULTURE ET ALIMENTATION

ENJEUX

- Renforcement de la protection des espaces agricoles du plateau (limiter leur consommation);
- Maintien de l'activité agricole sur le territoire et prise en compte des fonctionnalités agricoles;
- Relocalisation de la production alimentaire et des filières;
- Poursuite du développement des circuits de distribution et de l'approvisionnement en circuits courts;
- Sensibilisation du grand public à l'alimentation locale.

MOYENS ET IDÉES DE PROJETS

- Favoriser la transmission et l'installation agricoles;
- Développer les logements agricoles
- Permettre l'évolution du bâti agricole (y compris en sites classés), notamment lors des étapes de transmission;
- Intégrer et soutenir les initiatives qui proviennent des agriculteurs;
- Poursuivre les travaux pour le maintien des fonctionnalités agricoles.

ÉQUILIBRE ENTRE VILLE, NATURE, AGRICULTURE ET LES INNOVATIONS ASSOCIÉES

ENJEUX

- Maintien d'un équilibre complexe entre ces espaces mais indispensable pour assurer le bon état des espaces NAF et leur fonctionnalité (agricole, environnementale, etc.);
- Risque d'enclavement de la ZPNAF par l'urbanisation, en particulier avec des fronts abrupts;
- Opportunités hors du commun offertes par la présence d'acteurs très divers (recherche, entreprises, étudiants, agriculteurs, habitants de nouveaux quartiers, etc.).

MOYENS ET IDÉES DE PROJETS

- Mettre en place une gestion des abords des infrastructures (notamment L18), des délaissés ou des friches;
- Travailler avec les acteurs de l'aménagement sur leur impact paysager aux frontières avec la ZPNAF;
- Instaurer un garde champêtre pour réduire les incivilités (dépôts sauvages, circulations sur les chemins agricoles, etc.);
- Réduire les ruptures liées à la discontinuité de la ZPNAF (continuités écologiques, circulations agricoles, aménagement de lisières);
- Faciliter la rencontre entre les chercheurs et étudiants et les acteurs non-académiques.



L'IDENTITÉ TERRITORIALE ET LE CADRE DE VIE

ENJEUX

- La reconnaissance du patrimoine paysager du Plateau et son rôle sur le bien-être des habitants, bien au-delà du territoire;
- L'augmentation du sentiment d'appartenance au territoire et la qualification de son identité.

MOYENS ET IDÉES DE PROJETS

- Rendre visible et incarner la ZPNAF et ses réalisations concrètes auprès du grand public pour le rendre acteur du projet – Trouver des projets différenciants et porteurs d'identité;
- Faire de la ZPNAF un vecteur d'identité territoriale commune.

LE CADRE DE MISE EN ŒUVRE DE LA LOI

ENJEU

- Renforcer la protection juridique de la ZPNAF;
- Clarifier et préciser les modalités de respect et du contrôle de la ZPNAF;
- Créer un règlement ZPNAF et un organisme de contrôle de celui-ci;
- Préciser les limites de la ZPNAF.

MOYENS ET IDÉES DE PROJETS

- Mettre en place des outils opposables (dispositions du droit de l'environnement ou de l'urbanisme, règlement et d'autres outils opposables, etc.);
- Soutenir l'intégration effective de la ZPNAF aux PLUs ;
- Préciser les correspondances cadastrales entre le décret et le découpage parcellaire actuel.

LA GOUVERNANCE ET LE PILOTAGE DU PROGRAMME D'ACTION

ENJEUX

- Mieux intégrer les acteurs mobilisés sur ces sujets;
- Adaptation d'un modèle de gouvernance opérationnelle qui permette d'atteindre les objectifs et d'intégrer les acteurs du territoire;
- Coordination de différents types d'acteurs (diversité d'échelle et de périmètres) au travers d'espaces de discussion décloisonnés;
- Assurer une gestion rigoureuse de la ZPNAF et de son programme d'action.

MOYENS ET IDÉES DE PROJETS

- Améliorer la régularité du comité de pilotage et asseoir son rôle d'arbitrage (aujourd'hui davantage observatoire);
- Renforcer la place des acteurs locaux, élus et associatifs, dans les missions de gouvernance de la ZPNAF auprès des acteurs étatiques (groupes de travail mixtes);
- Se doter d'une structure de gestion au jour le jour de la ZPNAF;
- Distinguer les missions de pilotage, de gestion et animation et de contrôle de la ZPNAF;
- Réfléchir à la gestion et animation à long terme de la ZPNAF par un organisme dédié (ex:syndicat mixte, Terre et Cité, PNR, etc.).

LE FINANCEMENT DU PROGRAMME D'ACTION

ENJEUX	MOYENS ET IDÉES DE PROJETS								
 Importante difficulté des pilotes à trouver des financements pour leurs actions; Absence de budget consolidé et de suivi au niveau du programme. 	 Obtenir des financements dédiés à la ZPNAF, pérennes et fléchés vers des actions du programme d'action; Assurer un pilotage budgétaire par le comité de pilotage, avec un rôle de priorisation; Conserver une certaine flexibilité entre les lignes de financement; Intégrer une phase budgétisation et recherche de financeurs qui débute avant l'adoption du nouveau programme. 								

PARTIE 3 : VERS LA RÉVISION DU PROGRAMME D'ACTION

1. DES OBJECTIFS MIS À JOUR POUR LA PROGRAMMATION 2024-2030

1.1. LE PLATEAU EN 2023 - UN NOUVEAU PORTRAIT DE TERRITOIRE

La ZPNAF se situe sur un territoire en forte mutation. Les aménagements prévus par l'Opération d'intérêt national (OIN) se déploient (hors ZPNAF), la ligne de métro qui traversera le plateau investit progressivement le paysage et les étudiants sont chaque année plus nombreux. Au-delà de ces évolutions propres au plateau, le territoire subit également les conséquences des dérèglements climatiques et de la chute de biodiversité, non sans effet sur les espaces agricoles et naturels.

UN TERRITOIRE EN MUTATION

Le **rythme et l'intensité des constructions** sur le Plateau de Saclay s'est accéléré avec le lancement des travaux de la ligne de métro 18 du Grand Paris et la progression des 3 zones d'aménagement concertées au sud du plateau (ZAC du Moulon, ZAC de Corbeville et ZAC du quartier de l'école Polytechnique). Certains quartiers sont désormais livrés et avec eux arrivent de nouveaux habitants. L'OIN portant de grandes ambitions en termes d'implantation d'établissements d'enseignement supérieur, de laboratoires de R&D, de grandes entreprises, l'opération draine une **population nouvelle sur le plateau**, modifiant ainsi la sociologie du territoire. Les élèves, étudiants et stagiaires non rémunérés représentaient déjà 16 % de la population du plateau en 2019, contre 11,7 % au niveau régional (INSEE, RP), et ce chiffre progresse encore avec l'installation très récente d'établissements comme AgroParisTech ou l'ENS. Les laboratoires de recherche, publics mais aussi privés, arrivent également en nombre et élèvent la part des cadres et professions intellectuelles supérieures à presque 24 % de la population active (INSEE, 2018), soit plus du double de la moyenne régionale qui se situe à 9,5 %.

Ces mutations interrogent sur la possibilité d'une **cohabitation pérenne** entre des espaces naturels, agricoles et forestiers dynamiques et des aménagements urbains d'une telle ampleur. Le risque de fracture spatiale, mais aussi entre les différentes populations résidentes, existe bel et bien. Le développement des nouveaux quartiers et l'arrivée du métro ont **ravivé les craintes de certains acteurs locaux** quant à la menace de l'urbanisation du Plateau, qui se sont notamment exprimées lors de la concertation.

DES ENJEUX ÉMERGENTS SUR LE TERRITOIRE ET AILLEURS

Les effets du **changement climatique** sont de plus en plus perceptibles et les éléments scientifiques portés à notre connaissance, comme le dernier rapport du GIEC, appellent à en prendre pleinement la mesure. Les **épisodes climatiques extrêmes** (inondations et canicules) constituent un risque croissant avec l'augmentation des espaces artificialisés autour de la ZPNAF qui représentent autant d'îlots de

chaleur et d'espaces imperméabilisés. Alors que ces épisodes vont croître en intensité et en fréquence, la préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers est indispensable pour préserver les services écosystémiques rendus. A noter que les vallées de la Bièvre et de l'Yvette sont particulièrement sujettes aux crues, en témoignent les plans de prévention des risques inondations (PPRi) qui classent un grand nombre de logements en zone inondable, et les inondations de grande ampleur qui ont eu lieu dans la vallée de l'Yvette ces dernières années. La récurrence des épisodes caniculaires et des sécheresses invite à penser l'adaptation des activités agricoles tout comme la gestion des espaces naturels et forestiers.



L'Yvette en crue, Gif-sur-Yvette, Juin 2018 (Source : Le Parisien)

Les pressions sur le milieu demeurent, voire se renforcent avec la progression de l'urbanisation, comme en attestent les dégâts commis en agriculture par certaines espèces de corvidés et de pigeons notamment. Certaines pratiques agricoles ont également un impact sur les ressources naturelles, ou encore sur le climat (émissions d'eq. CO2 directes ou indirectes).

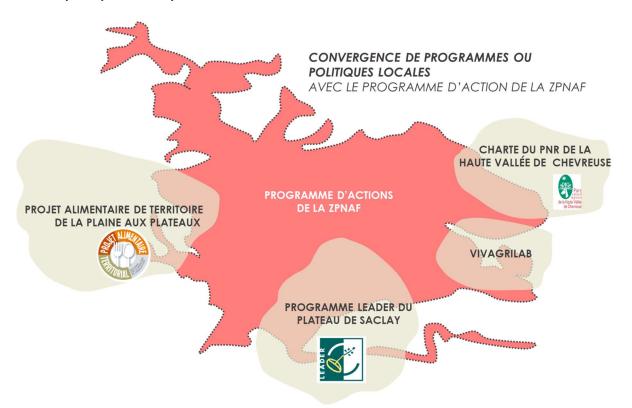
La richesse des zones humides du plateau accroît l'enjeu de préservation de la **biodiversité**. Le classement de plusieurs zones en Zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique (ZNIEFF) indique l'importance de ces milieux. Le maintien et le renforcement des **continuités écologiques** doit permettre de pallier la fragmentation des habitats naturels sur le territoire, en s'inscrivant dans la trame verte et bleue du département de l'Essonne notamment. Les notions de trame noire (sans nuisance lumineuse) et trame blanche (sans nuisance sonore) apparaissent aussi comme des sujets d'importance.

LA ZPNAF EN QUELQUES CHIFFRES

- 15 exploitations agricoles cultivant et ayant leur siège sur la ZPNAF en 2023 contre 13 en 2017
- 54% des exploitations agricoles diversifiées
- 149 emplois agricoles en 2021
- 25 points noirs pour la circulation des engins agricoles ou forestiers en 2021
- 151 887 habitants sur les 16 communes ayant une partie au moins en ZPNAF, en augmentation chaque année
- Part des surfaces destinées à la commercialisation de proximité : 10,26%
- 47 points de vente de produits locaux
- 3 exploitations agricoles approvisionnant la restauration collective

DES POLITIQUES LOCALES À METTRE EN COHÉRENCE

Le plateau de Saclay est le théâtre de nombreuses dynamiques autonomes ou structurées autour de programmes ou politiques locales. La cohérence de la stratégie du programme d'action de la ZPNAF avec ces derniers est primordiale afin d'agir dans le même sens d'une part, mais aussi d'optimiser l'action publique d'autre part.



Programmes	Axes de travail Rappel: 3 axes du programme d'action de la ZPNAF Axe A, Axe B, Axe C	Cohérence avec le programme d'action ZPNAF
Programme	F1. Animer la gestion du GAL	
LEADER (2023- 2027)	• F2. Préserver les espaces agricoles et ruraux essentiels pour l'équilibre territorial : Patrimoine agricole et naturel, installation agricole, mise en œuvre de la ZPNAF, offre pédagogique et touristique	Axe A Axe B
	F3. Accompagner la transition pour répondre à l'échelle locale et régionale aux grands enjeux environnementaux : installation et transmission agricole, outil de transformation, structuration de filière et des circuits de distribution	Axe A, Axe C
GAL porté par Terre et Cité	 F4. Accompagner l'évolution de l'agriculture et des filières pour une alimentation locale et saine, de qualité et accessible à tous : atténuation et adaptation au changement climatique, soutenir une agriculture raisonnée, biologique et ou de précision, réutilisation locale des flux de matière 	Axe C
	F5. Soutenir l'émergence de projets innovants qui répondent aux enjeux sociétaux en mobilisant la dynamique du Plateau et de ses vallées : favoriser les liens et espaces expérimentaux en lien avec la Recherche	Axe C
Projet alimentaire	Axe 1 : ANIMATION : Consolider la démarche partenariale du PAT et impliquer les acteurs du territoire	



de territoire - De la plaine aux plateaux (2021 – 2024) Porté par Terre et Cité	Axe 2 : PRODUCTION ET TRANSFORMATION : Pérenniser l'agriculture sur le territoire et accompagner le développement d'une offre alimentaire locale, diversifiée et de qualité	Axe A, Axe C
	Axe 3 : DISTRIBUTION ET CONSOMMATION : Mettre en lien l'offre et la demande locale en rendant les produits du territoire accessibles à tous	Axe C
	Axe 4 : RESTAURATION COLLECTIVE : Faire évoluer la restauration collective publique et privée du territoire pour répondre aux objectifs de la loi Egalim et valoriser les filières locales	Axe C
	 Axe 5 : ENVIRONNEMENT : Accompagner les initiatives en lien avec la transition agroécologique et les pratiques respectueuses de l'environnement 	Ахе В
	Axe 6 : SENSIBILISATION : Sensibiliser les scolaires, habitants et usagers du territoire aux enjeux globaux et locaux de l'agriculture et l'alimentation	Axe C
VivAgriLab Porté par le C-BASC et Terre et Cité	 1. Qualité de vie : En quoi les agro-écosystèmes contribuent-ils la qualité et l'attractivité des espaces agri-urbains ? 2. Ecologie territoriale : Comment l'écologie territoriale peut-elle améliorer l'efficacité économique et environnementale des territoires ? 3. Gouvernance : Comment la ville se donne-t-elle les moyens d'accompagner les dynamiques agricoles et naturelles qui l'entourent ? 	Axe C
	 4. Filières: A quelles conditions les filières courtes et de proximité sont-elles pertinentes? 5. Alimentation: Quelle est l'influence du comportement des consommateurs en termes de nutrition sur l'évolution des filières? 	Axe C
	 6. Biodiversité: Quels peuvent être les modèles économiques d'une gestion partagée des espaces ouverts, du paysage et de la biodiversité? 7. Climat: Comment encourager à une échelle locale des comportements vertueux pour répondre aux grands enjeux climatiques et environnementaux? 8. Nouvelles technologies: Comment mettre les nouvelles technologies au service de l'intelligence collective? 	Axe B
Charte du PNR de la Haute vallée de Chevreuse (2011- 2026)	 Axe 1. Gagner la bataille de la biodiversité et des ressources naturelles dans un espace francilien 	Ахе В
	Axe 2 Un territoire périurbain responsable face au changement climatique	
	Axe 3 Valoriser un héritage exceptionnel et encourager une vie culturelle rurbaine et rurale	Axe C
	 Axe 4 Un développement économique et social innovant et durable aux portes de la métropole 	Axe A, Axe C

Les programmes inscrits dans cette analyse ne constituent pas une liste exhaustive des politiques locales interférant avec le programme d'action de la ZPNAF. Nous pourrions également citer les politiques des conseils départementaux des services de l'Etat comme les DDT, les contrats signés par les syndicats des eaux ou les différents plans des agglomérations comme les trames vertes et bleues (TVTB), ou les plans climat-air-énergie territoriaux (PCAET) qui constituent au même titre que les autres des politiques à mettre en cohérence, et peuvent être sources de financement.

L'analyse de la cohérence externe du programme d'action actuel avec les principales politiques locales révèle :

- qu'il existe de nombreux objectifs communs avec **l'axe C** du programme d'action de la ZPNAF, en particulier sur la reterritorialisation de l'alimentation ;
- **que l'axe B**, sur les espaces forestiers et naturels est peu abordé dans les autres programmes cités (mais en partie traité par les missions courantes des syndicats des eaux);
- et que l'axe A est abordé mais peu traité sous l'angle de la préservation des espaces agricoles en tant que tel.

1.2. QUELS OBJECTIFS VISES A L'HORIZON 2030 DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'ACTION ?

Au regard du bilan de la programmation, trois principaux critères peuvent permettre de réviser la stratégie d'actions de la ZPNAF :

LES FONDAMENTAUX DU PROGRAMME : Assurer de traiter les objectifs fondamentaux de la ZPNAF A la lecture de la loi à la genèse du périmètre de la ZPNAF, et au regard des contributions de la concertation, le groupement identifie un socle fondamental, constitué des objectifs suivants :

- Préservation du foncier agricole et forestier;
- Maintien des conditions favorables au déroulement de l'activité agricole ;
- Maintien et renouvellement des acteurs agricoles sur le territoire ;
- Pérennité des espaces naturels et forestiers et continuités entre ces milieux : qualité et gestion des réseaux hydrauliques, des milieux forestiers, de la faune et flore ;
- Valorisation des richesses patrimoniales du territoire.

Celui-ci apparaît comme les objectifs à traiter a minima, et avec une légitimité forte. Par ailleurs, il paraît indispensable pour agir sur les autres objectifs.

LA PLUS-VALUE DU PROGRAMME : Agir en complémentarité des autres programmes et politiques

L'analyse des politiques locales met en lumière que certains programmes et politiques traitent d'objectifs très similaires à ceux des axes du précédent programme d'action. Dans ce cadre, il est essentiel que le programme d'action de la ZPNAF intervienne de manière complémentaire :

- en agissant là où les autres programmes et politiques n'agissent pas ou peu;
- en soutenant des programmes concourant à des objectifs communs : appui institutionnel de la ZPNAF, levier pour le financement d'actions, etc. ;
- en s'assurant de porter des actions qui aillent au-delà des missions courantes des pilotes.

LA PERTINENCE DU PROGRAMME FACE AUX ENJEUX ÉMERGENTS OU RÉAFFIRMÉS DU TERRITOIRE

A la lumière de l'évaluation, et des ambitions portées par les acteurs du territoires recueillies lors des phases de concertation, les objectifs du programme d'action 2017-2023 ont été questionnés. De **nouveaux objectifs** ont été identifiés :

- Accompagner l'adaptation et l'atténuation au changement climatique sur le plateau de Saclay : C'est en particulier lié aux enjeux de disponibilité de l'eau dans un contexte d'adaptation climatique (besoins croissants), notamment dans le cadre de projet d'installation agricole pour des productions nécessitant de l'irrigation. En matière d'atténuation, des travaux déjà engagés de diagnostic ou sur la plantation de haies ont été cités.
- Continuités paysagères et écologiques avec les espaces en situation d'interface avec la ZPNAF: le travail sur les lisières et les espaces de marges apparaît d'autant plus important au stade d'aménagement actuel du plateau, pour parvenir à une cohérence territoriale et prendre en compte l'impact des espaces hors ZPNAF sur celle-ci, et réciproquement. Cet objectif intègre également les différentes continuités écologiques à préserver et améliorer (trames vertes, bleues et noires).

Des objectifs préexistants ont été particulièrement réaffirmés :

- Valorisation des richesses patrimoniales du territoire auprès de ses différents publics: Les notions d'identité territoriale et de cadre de vie, très qualitatives et propres à chacun des acteurs du territoire ont été exprimées. Cette notion est également associée à la nécessité de travailler sur la signalétique.
- L'ensemble des objectifs afférents à la préservation des espaces agricoles, à leur fonctionnalité et à l'installation agricole :
 - O Préservation du foncier agricole et forestier en tant qu'outil de travail et de production
 - O Maintien des conditions favorables au déroulement de l'activité agricole
 - O Maintien et le renouvellement des acteurs agricoles sur le territoire
- Les objectifs liés à la pérennité des espaces naturels et forestiers.
 - O Qualité et bonne gestion du réseau hydraulique
 - O Bonne gestion et valorisation des milieux forestiers
 - O Valorisation des richesses faunistiques et floristiques du territoire
- Valorisation du pôle académique en partenariat avec des espaces agricoles et naturels du territoire
 : la fonction de laboratoire "in vivo" joué par le plateau et ses acteurs est réaffirmée. Ces dynamiques bénéficient aux espaces agricoles et naturels et aux acteurs associés, par la création de références. Cet objectif n'apparaît pas en tant que tel, mais est présent de manière transverse dans les objectifs thématiques.

LA GOUVERNANCE, LE PILOTAGE ET LE FINANCEMENT AU SERVICE DE LA MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME D'ACTION

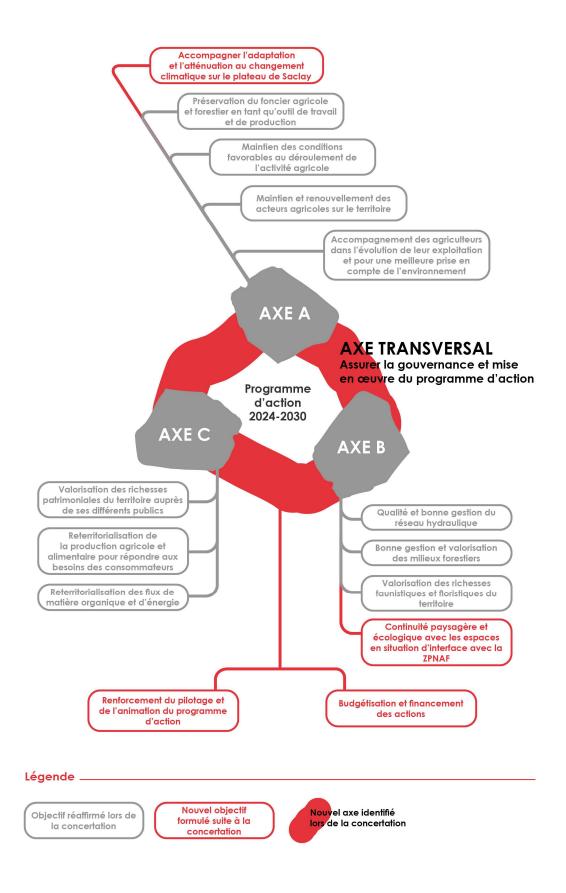
En complément des objectifs finaux et des actions qui en découleront, il a été rappelé dans les exercices d'évaluation et de concertation que les questions de pilotage, de gouvernance et de financement s'avèrent primordiales pour la réussite du programme d'action, et présentent jusqu'à aujourd'hui certaines lacunes.

Des recommandations sont formulées et pourront être testées dans la suite de la démarche :

- **CONTINUITÉ**: Un programme d'action qui s'inscrit dans la continuité ("ne pas repartir de 0") en termes d'axes et d'acteurs impliqués, **en assurant l'avancement des objectifs "socles".**
- SOUTENIR A MINIMA UN NOYAU D'ACTIONS PRIORITAIRES: Assurer un soutien financier et un suivi fin, a minima pour un noyau d'actions, quitte à réduire le nombre d'actions si nécessaires.
- LISIBILITÉ ET SUIVI : Conserver des temps et espaces de pilotage et d'animations réguliers, en impliquant les pilotes d'actions en tant que garants de la réussite du programme.
- GOUVERNANCE: Amorcer des chantiers (dans le courant du prochain programme d'action ou dans le cadre de fiches actions pour ceux impliquant une mise en œuvre plus complexe) pour une nouvelle gouvernance. Il faut ici distinguer les réflexions sur la délégation d'une partie de l'animation/gestion "au jour le jour", la délégation de compétence de police en cas de non-respect de la charte, et la précision de la mission de contrôle opérationnel et budgétaire (arbitrage, budgétisation, etc.).

Pour intégrer pleinement ces enjeux au programme d'action, il est proposé d'intégrer un axe transversal sur les sujets de gouvernance et de mise en œuvre du programme.

Le schéma suivant résume le diagramme logique d'impact intégrant ces évolutions et qui sera mis en débat dans la suite de la démarche.



CONCLUSIONS

En conclusion, la **forte mobilisation des acteurs** du territoire traduit un intérêt marqué pour le territoire, pour les ambitions visées par la ZPNAF, mais également des attentes pour la réussite du programme d'action. Les différents temps d'échange animés et facilités, soit par thème soit par réseau d'acteurs, ont permis de recueillir une matière très importante.

A la lumière de ce travail de concertation, il apparaît :

- De **nombreux points de consensus sur les thématiques,** attentes, ambitions, des différents acteurs ;
- Une attente forte pour l'évolution du fonctionnement du programme d'action, vers plus d'opérationnalité, et doté de plus de moyens. Des pistes d'actions et exemples concrets ont en effet été formalisés. Une grande partie des échanges se sont concentrés sur les questions de pilotage, gouvernance et financement. Un travail spécifique pourra être mené à court terme, mais également des réflexions à plus long terme en termes de gouvernance et financement;
- Le souhait de **conserver l'esprit du programme d'action actuel** ("ne pas repartir de 0").

Pour autant, de nouveaux objectifs ont été exprimés pour faire face à des enjeux émergents ou peu traités par le passé : en particulier les questions d'adaptation et d'atténuation au changement climatique et le maintien d'un équilibre territorial entre les différents espaces urbanisés et NAF (notion de lisière).

Pour la suite de la démarche, il est recommandé de conserver les 3 axes du programme 2017-2023, tout en apportant des **propositions d'orientations** stratégiques formalisées par un diagramme logique d'impact, au regard :

- D'objectifs jugés fondamentaux
- De la plus-value du programme
- Et de la pertinence face aux enjeux émergents ou réaffirmés

Ainsi, la priorisation des objectifs, suivie d'un travail sur les actions à reconduire, modifier ou construire, sera mené avec les partenaires techniques à l'automne 2023.







